

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 mai 2020, la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec diverses actions concernant la protection du caribou. Je suis sensible à la situation de l'espèce. La tournée régionale concernant la protection du caribou effectuée en 2019 est un exemple de mon engagement à assurer la pérennité de cette espèce.

Je dois revenir sur les demandes contenues dans la pétition déposée par la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. La première demande concerne le retrait de mesures de protection du caribou forestier dans trois massifs forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La députée fait référence à une partie du territoire qui avait été préalablement placée en protection administrative provisoire et pour laquelle le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a procédé à des consultations publiques et des communautés autochtones pour en retirer la protection. Certains faits doivent être mentionnés pour expliquer cette décision.

Les massifs forestiers en question découlent du plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier au Saguenay-Lac-Saint-Jean en vigueur pour la période 2013-2018 et reconduit pour la période 2018-2023. Cette protection s'inspire des recommandations de l'ancien Plan de rétablissement du caribou forestier proposé au Ministère par l'Équipe de rétablissement du caribou forestier.

Les zones prévues au plan ont été revues dans le cadre des travaux d'élaboration de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards. En effet, le MFFP a procédé à l'analyse des habitats préférentiels du caribou et ces zones n'en faisaient pas partie. Plusieurs autres aires forestières, comprenant des massifs peu perturbés et des zones d'habitat en restauration, ont été ajoutées dans la région et protégées par des mesures administratives d'ici l'adoption de la stratégie. Il s'agit de mesures intérimaires. Nos

... 2

derniers survols aériens révèlent une absence ou une faible fréquentation par le caribou dans lesdits massifs. Or, il y a fort peu de chance qu'il y en ait dans le futur puisqu'ils sont très perturbés et que d'autres zones plus propices ont été protégées administrativement à proximité. À titre comparatif, les trois massifs libérés, de 460 km<sup>2</sup> au total, représentent sept centièmes d'un pourcent des 500 000 km<sup>2</sup> de la zone protégée (mesures intérimaires et aire de répartition du caribou forestier au nord de la limite territoriale des forêts attribuables) (approximativement la taille de l'Espagne). Il n'est donc pas requis de protéger cette partie de territoire.

Nous devons baser nos décisions sur des faits scientifiques et, en conséquence, je n'ai pas l'intention de revoir ma position quant aux massifs du Saguenay–Lac-Saint-Jean. L'objectif de la stratégie est de réussir à maintenir les populations de caribous forestiers et montagnards, tout en minimisant les impacts socioéconomiques. Si des massifs peuvent être libérés pour compenser les pertes de territoires encourues par l'ajout de nouvelles superficies mieux localisées pour la protection du caribou forestier, il est logique de le faire.

Un autre élément de la pétition concerne l'application des recommandations émises par les experts sur l'habitat du caribou de Val-d'Or, notamment le maintien du moratoire sur la coupe forestière et l'agrandissement de l'aire protégée actuelle. Je dois vous informer que plusieurs mesures ont été prises concernant les derniers individus de la population de caribous de Val-d'Or, tel qu'annoncé le 10 février 2020. En effet, les caribous répertoriés ont été capturés et placés ce printemps dans un enclos à proximité de Val-d'Or afin de les protéger des prédateurs. Ils sont nourris et reçoivent des soins par des vétérinaires spécialisés.

Les équipes du MFFP sont mobilisées pour également surveiller l'enclos de ces caribous dans le but de les mettre à l'abri des loups et d'analyser les options possibles d'ici l'adoption de la stratégie. De plus, nous étudions la possibilité de construire un exclos qui couvrirait un territoire suffisant pour que les caribous puissent vivre à l'état sauvage de manière autonome en y excluant les prédateurs naturels de l'espèce. D'ici là, nous étudions aussi l'option d'agrandir l'enclos actuel pour assurer le confort des bêtes. Ce sont des scénarios à l'étude par les biologistes du Ministère.

En ce qui a trait au moratoire sur l'exploitation forestière dans l'aire de répartition du caribou de Val-d'Or, il est déjà reconduit jusqu'au dépôt de la stratégie. Je me suis déjà engagé à déposer le document en 2021. Cette stratégie vise principalement à modifier les pratiques d'aménagement forestier dans l'habitat du caribou afin d'en diminuer le taux de perturbations et ainsi rendre l'habitat plus propice au caribou. Évidemment, cela ne se fait pas en l'espace de quelques mois, ce pourquoi il nous faut des mesures de gestion temporaires de cette population, telle la mise en enclos ou la gestion des prédateurs. Il n'y a donc pas lieu, pour le moment, d'agrandir la superficie protégée. Nous réévaluerons les besoins à la lumière des analyses qui sont en cours.

Par ailleurs, une méta-étude est en voie de débuter concernant le déclin des populations de caribous, ce qui inclut la population de Val-d'Or. Nous souhaitons qu'elle soit confiée à un partenariat de chercheurs universitaires spécialisés dans le domaine. Cette revue

des connaissances sur le caribou et les causes de son déclin nous donnera une base solide sur laquelle nous pourrions ajuster la stratégie, dans une optique de gestion adaptative.

La pétition demande également de mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, les mesures et les actions prévues au plan d'action du Plan de rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie. À cet effet, je suis heureux de vous informer que des groupes de gestion faunique sont actuellement mis en place pour les populations isolées de la Gaspésie et de Charlevoix, conformément à ce que j'ai annoncé en février 2020. Ils sont composés des représentants du Ministère et de nos partenaires fauniques interpellés par les mesures de gestion qui pourraient être mises en place pour assurer le maintien de ces populations d'ici la mise en œuvre de la stratégie.

Enfin, les pétitionnaires demandent que, en collaboration avec les Premières Nations concernées, une stratégie nationale pour les caribous forestiers et montagnards soit adoptée au cours de l'année 2020. J'aimerais rappeler que nous avons des mécanismes de consultation avec les nations autochtones qui sont efficaces, notamment la Table des partenaires sur le dossier du caribou forestier et la Table Québec-Premières Nations sur le même sujet. Lors de ma tournée en 2019, les représentants des Premières Nations ont également été consultés. Leur avis sera sollicité tout au long de la préparation de la stratégie, notamment sur les groupes opérationnels régionaux sur lesquels ils siègent.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,



PIERRE DUFOUR